



ARRETE N° 10-

4 1 1 4

MESRS-SG

**FIXANT LA LISTE DES FILIERES DE FORMATION HABILITEES DE CERTAINS
ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 94-032 du 25 juillet 1994 fixant le statut de l'Enseignement Privé en République du Mali ;
- Vu la Loi N° 99-046 du 28 décembre 1999 modifiée portant Loi d'Orientation sur l'Education ;
- Vu la Loi N° 06-006 du 23 janvier 2006 portant création de la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu le Décret n° 94-276/P-RM du 15 août 1994 fixant les modalités d'application de la loi portant statut de l'Enseignement Privé ;
- Vu le décret n° 04- 019/P-RM du 27 janvier 2004 portant création des diplômes de l'Université et des Grandes Ecoles ;
- Vu le Décret N° 06-395/P-RM du 19 septembre 2006 fixant les modalités de l'habilitation et de la délivrance des diplômes de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 08-790/P-RM du 31 décembre 2008 portant institution du système Licence, Master, Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur au Mali ;
- Vu le décret N° 10-320/PG-RM du 11 juin 2010 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu le Décret n°09-157/P-RM du 9 avril 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté N° 07-2630/MEN-SG du 26 septembre 2007 fixant les modalités de fonctionnement de la Commission Nationale d'Habilitation ;
- Vu le rapport de la sous-commission des disciplines de la santé ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La liste des filières de formation habilitées des établissements privés d'enseignement supérieur ci-après est fixée ainsi qu'il suit :

(CERCO) Institut CERCO MALI	LICENCE RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOM
	Licence Professionnelle en GENIE INFORMATIQUE
	DUT BANQUE – FINANCE
	DUT FINANCE – COMPTABILITE
	MARKETING ET ACTION COMMERCIALE
	DUT COMMUNICATION D ENTREPRISE
	DUT HOTELLERIE – RESTAURATION
	DUT TOURISME
	DUT INFORMATIQUE DE GESTION
	DUT INFORMATIQUE INDUSTRIELLE ET MAINTENANCE
DUT TELECOMMUNICATIONS	
(ISTA_TechnoLAB) Institut Supérieur de Technologies Appliquées	Licence Professionnelle MARKETING ET COMMERCE INTERNATIONA
	Licence Professionnelle LOGISTIQUE ET TRANSPORT
	Licence Professionnelle GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE
	Licence Professionnelle GESTION DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS
	Licence Professionnelle MARKETING COMMUNICATION
	MASTER COMMERCE INTERNATIONAL
	MASTER LOGISTIQUE MANAGEMENT DES OPERATIONS
	MASTER FINANCE BANQUE
MASTER GESTION FINANCIERE ET FISCALITE	
(ESIAU) Ecole Supérieure d'Ingénierie d'Architecture et d'Urbanisme	MASTER ARCHITECTURE
	MASTER AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	MASTER URBANISME
	LICENCE ARCHITECTURE

	LICENCE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	LICENCE URBANISME
	LICENCE GENIE CIVIL
(DELTA-C) Centre de Formation et d'Appui Conseil pour le Développement Local	MASTER PLANIFICATION ET GESTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	MASTER PLANIFICATION ET GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DEVELOPPEMENT
	MASTER INFORMATION ET COMMUNICATION POUR LE DEV
	MASTER COMMUNICATION INTERNE DES ORGANISATIONS
	MASTER MARKETING ET COMMUNICATIONS EXTERNE DES ORC
	MASTER ETUDES ET RECHERCHES POUR LE DEV LOCAL
	MASTER ETUDES DE DEVELOPPEMENT URBAIN
	MASTER ETUDES DE DEVELOPPEMENT RURAL
	MASTER DIAGNOSTIC ET PLANIFICATION DES TRANSPORTS URBAINS
	LICENCE GESTION DES ACTIONS PUBLIQUES
	LICENCE INGENIERIE DES PROJETS ET PROGRAMMES DE DEV.
	LICENCE ETUDES DE DEVELOPPEMENT
	Licence Professionnelle GESTION DES ENQUETES URBAINES
	Licence Professionnelle GESTION DES ENQUETES RURALES
	LICENCE INFORMATION ET COMMUNICATION
	Licence Professionnelle ANIMATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT
	LICENCE AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT
	LICENCE POLITIQUES ET ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMEN
(UUB) Unité Universitaire de Bamako	LICENCE EN SCIENCES JURIDIQUES
	LICENCE EN SCIENCES DE L'EDUCATION

(ECOSUP) Ecole Supérieure des Métiers du Commerce et de la Gestion	DUT HOTELLERIE ET TOURISME
(CJA) Cours Jeanne d'Arc	Licence Professionnelle HOTELLERIE ET RESTAURATION
	Licence Professionnelle MARKETING
	Licence Professionnelle GRH
	Licence Professionnelle SECRETARIAT ASSISTANCE GESTION
	Licence Professionnelle GESTION INFORMATISEE
	Licence Professionnelle GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE
(SUP M) SUP'MANAGEMENT	MASTER MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
	MASTER INGENIERIE DU TOURISME ET DU LOISIR
	MASTER INGENIERIE DE COMMUNICATION DES PRODUITS HOTELIERS ET TOURISTIQUES
	MASTER INGENIERIE FINANCIERE
	MASTER GESTION DE PROJET
	MASTER MANAGEMENT GLOBAL APPROFONDI
	MASTER INGENIERIE COMMERCIALE
	MASTER MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
	MASTER MANAGEMENT DE LA COMMUNICATION DES ENTREPRISES ET INSTITUTIONS
	DESS MARKETING ET DISTRIBUTION COMMERCE INTERNATIONAL
	DESS INGENIERIE FINANCIERE CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT
	MAITRISE MARKETING COMMUNICATION
	MAITRISE FINANCE MANAGEMENT
	Licence Professionnelle MANAGEMENT TOURISTIQUE
Licence Professionnelle HOTELLERIE INTERNATIONALE	

	Licence Professionnelle MARKETING ET COMMUNICATION
	Licence Professionnelle MANAGEMENT INTERNATIONAL
	BTS ADMINISTRATEUR DE RESEAUX INFORMATIQUES
	BTS COMMERCIAL
	BTS FINANCE COMPTABILITE
	BTS MARKETING COMMERCE INTERNATIONAL
	BTS INFORMATIQUE DE GESTION
(IDES) Institut de Développement Economique et Social	MASTER GESTION RESSOURCES NATURELLES/ENVIRONNEMENT
	MASTER AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION DEVELOPPEMENT
	MASTER DECENTRALISATION ET GESTION COLLECTIVITES
	MASTER GESTION PROJETS ET ENTREPRENARIAT

Article 2: L'habilitation des filières de formation prend effet à compter de la rentrée académique 2010-2011 pour une durée de quatre (04) ans.

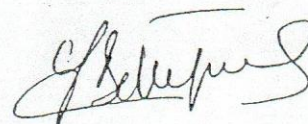
Seuls les diplômes délivrés dans le cadre de l'habilitation sont reconnus.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

Original.....	1
PRM-AN-CS-CC-CESC-SGG-HCCT..	7
Prim. et Ministères.....	31
Gouvernorats.....	9
DNFPP.....	2
D.A.E.....	15
Dir Nat et Sces Cent/MESSRS.....	8
Rectorat.....	1
Archives.....	1
J.O.....	1

Bamako, le 23 NOV 2010
Le Ministre



Mme SIBY Ginette BELLEGARDE